

DÉSAFFILIATION ET EXCLUSION SOCIALE : L'ÉCRIVAIN PUBLIC AU CŒUR DU SOCIAL

Par Jacqueline Fastrès¹

Depuis la fin des années '90, PAC gère un Espace Ecrivains Publics qui, au départ de Liège, a essaimé dans plusieurs régions en Fédération Wallonie Bruxelles. Plus de 300 personnes y ont été formées au travail d'écrivain public, via une formation de base et des modules spécifiques, qui s'adaptent à l'évolution des besoins de la société. Un certain nombre d'entre eux exercent, sous statut bénévole ou comme employés (d'une administration, par exemple), détachés quelques heures par semaine pour faire le travail d'écrivain public. Dans les deux cas, leur travail est gratuit pour le bénéficiaire. PAC a souhaité procéder à une évaluation externe de ce vaste projet et l'a confiée à RTA. Cette analyse en propose les grandes lignes de force.

UN TRAVAIL TRÈS DIVERSIFIÉ BIEN AU-DELÀ DE L'IMAGE D'ÉPINAL, AVEC UNE DIMENSION SOCIALE FORTE

Ce qui fait évidence d'emblée, c'est l'utilité du travail d'écrivain public, même si celui-ci est difficile à cerner. Globalement, il prend deux formes.

- Les écrivains publics formés par PAC assument des permanences dans des lieux variés : les administrations communales, le monde associatif, les prisons, les bibliothèques, mais aussi les régies de quartier, les CPAS, les espaces citoyens, les maisons de retraite, les maisons de l'emploi, les opérateurs d'alphabétisation, etc.
- Dans certains cas, elles proposent également des activités collectives sous forme d'ateliers d'écriture : écriture de récits de vie, ateliers slam, etc. Ces ateliers débouchent parfois sur des publications.

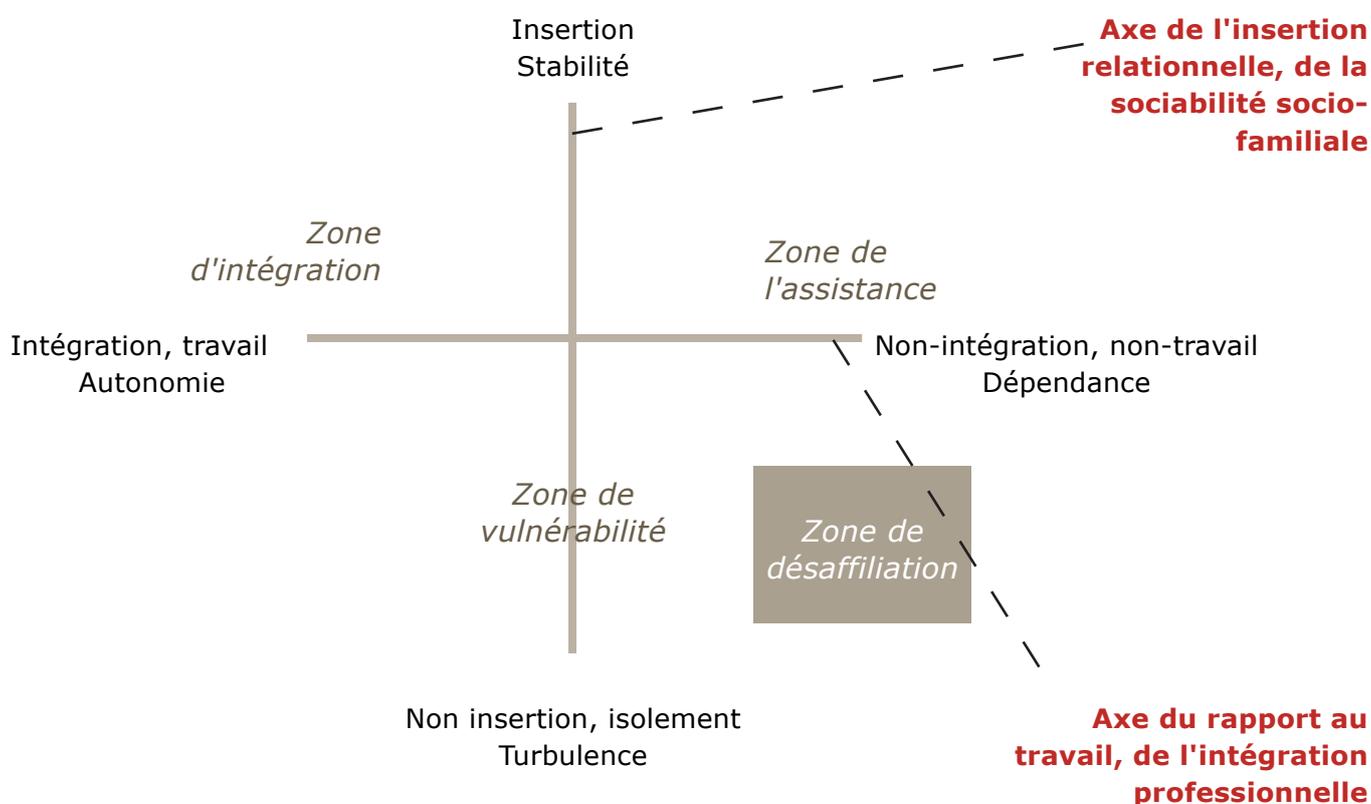
La liste des prestations demandées est très vaste, et outre des choses assez classiques comme la rédaction de CV et de lettres de motivation, ou de courriers administratifs (dont la teneur est d'ailleurs très large et nécessite une mise à niveau régulière, juridique notamment), les écrivains publics ont aussi un rôle d'orientation et de conseil, pour lequel l'écriture n'est pas nécessairement requise, voire contre-productive. Pour les écrivains publics, le fait même qu'ils portent ce nom est assez réducteur et ne rend pas compte de leur réel travail. La dénomination « écrivain public » a une connotation par trop littéraire (et un « tantinet pompeuse », dit un d'entre eux), qui fait se méprendre sur leur travail effectif : dans certains cas, l'appellation « écrivain » suscite des attentes culturelles auxquelles ils ne peuvent pas toujours répondre, et d'autre part, l'image d'Épinal de l'écrivain « public », posté à tous vents, écrivant des lettres personnelles, estompe toute la dimension sociale de leur travail. Le périmètre de travail de l'écrivain public est pourtant à géométrie variable, avec parfois des choses très lourdes, avec des éléments qui peuvent être très littéraires, d'autres très sociaux, et d'autres aussi très terre à terre. Les raisons de cette diversité sont liées aux nombreux besoins sur le terrain.

1 Cette analyse est le résumé d'une intervention donnée le 17 juin 2013 pour le 4^e forum écrivains publics Wallonie-Bruxelles de PAC. Le titre est celui proposé par PAC pour l'intervention.

L'ÉCRIVAIN PUBLIC, UN ACTEUR DE RÉAFFILIATION

Pour prendre la mesure de ces besoins, si diversifiés qu'ils ne semblent pas avoir beaucoup de rapports entre eux, la notion de désaffiliation qu'on doit à Robert Castel nous semble être la grille de lecture la plus adéquate.

« Qu'ont *en commun* le chômeur de longue durée, le jeune en quête d'emploi et consommateur de stages, l'adulte isolé qui s'inscrit au RMI, la mère de famille « monoparentale », le jeune couple étranglé par l'impossibilité de payer traites et loyers ? Je ferai l'hypothèse qu'ils expriment un mode particulier de dissociation du lien social, que j'appellerai la *désaffiliation* »². La désaffiliation est un effet lié à la dégradation conjointe de deux vecteurs : celui du travail qui permet l'intégration dans la société et celui de l'insertion dans une sociabilité socio-familiale. On peut donc schématiser le raisonnement de Robert Castel sur une structure où se croisent deux axes, « celui qui va de l'intégration à l'exclusion dans l'ordre du travail, et celui qui va de l'insertion à l'isolement dans l'ordre socio-relational. »³. Le croisement des deux axes définit quatre zones correspondant à quatre modalités de l'existence sociale. Le curseur peut se déplacer sur un axe ou sur l'autre, ou sur les deux, faisant passer l'individu d'une zone à l'autre.



La désaffiliation n'est pas un phénomène irréversible, pas plus que l'intégration, la vulnérabilité ou l'assistance.

Attardons-nous un instant sur la zone de l'assistance. Ce n'est pas pour rien que Castel a placé la zone de l'assistance dans le registre d'une insertion forte. S'il utilise ce terme d'assistance (à ne pas confondre avec assistanat), c'est en référence à l'assistance publique d'autrefois (il a d'abord établi son modèle sur les sociétés d'ancien régime), mais aussi aux habitudes socioculturelles traditionnelles de prendre en charge, dans la famille élargie, un parent malade ou âgé, de venir en aide à son voisin,

2 Robert Castel, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », in Jacques Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, éd. Esprit, 1991, pp. 138-139. Les termes en italiques sont d'origine.

3 *Ibidem*, p. 145.

etc. La zone de l'assistance prémunit a minima de la solitude et du dénuement. De nos jours, elle s'est fortement professionnalisée, avec l'évolution des modes de vie : les parents âgés sont aujourd'hui en home plutôt qu'à la maison, le voisin aura une aide ménagère plutôt qu'un coup de main. La diversité des services (généralistes, spécialisés), des statuts (public, associatif, privé), des modes de fonctionnement (professionnels, bénévoles) dans cette zone indique l'ampleur des besoins, mais aussi leur amplitude (besoins légers et ponctuels ou beaucoup plus importants et structurels).

On voit ainsi évoluer dans cette zone deux modalités de prise en charge correspondant à cette amplitude. Nous les avons nommées « réseau de soutien » pour les besoins légers et « réseau d'aide » pour les besoins plus importants⁴.

Le réseau de soutien est un réseau qui se veut résolument léger, quoiqu'efficace ; le bénéficiaire doit rester à la manœuvre et pouvoir décider de son plein gré de ne plus avoir recours au soutien. Ce réseau est avant tout le sien, et le professionnel doit pouvoir accepter qu'il en soit ainsi et que son aide peut ne plus être requise, même si elle lui paraît, à lui, encore nécessaire. Le réseau de soutien se tisse autour de chaque bénéficiaire singulier, qu'il contribue à ré-assurer. **La légitimité centrale du réseau de soutien, c'est celle du libre arbitre du bénéficiaire.**

Notons qu'il n'est pas indispensable d'être bénévole pour évoluer dans un réseau de soutien : bien des professionnels sont dans ce cas, comme par exemple les travailleurs des services d'aide en milieu ouvert dans le secteur de l'aide à la jeunesse.

Le réseau d'aide quant à lui est un réseau qui relie davantage les professionnels entre eux : ce réseau existe quand le bénéficiaire connaît des difficultés lourdes et multiples, nécessitant l'intervention de plusieurs services, parfois publics comme le CPAS, le SAJ ou le SPJ⁵. Le réseau d'aide se structure moins de manière singulière, autour d'un bénéficiaire X, que structurellement, entre services, pour améliorer les procédures de prise en charge, éviter les doublons, faciliter les orientations ou les délégations, etc. La marge de liberté du bénéficiaire peut se réduire dans ce réseau, les contraintes qui pèsent sur lui sont plus nombreuses, il ne peut décider de lui-même de tout arrêter. **Les services sont généralement tenus d'opérer des contrôles**, ce qui fait peur au bénéficiaire.

A priori, le travail des écrivains publics se situe clairement dans un réseau de soutien. La charte des Ecrivains Publics, signées par tous les écrivains publics en Communauté française (et donc aussi par ceux qui ont été formés par PAC) ne dit rien d'autre lorsqu'elle affirme qu'« une attention particulière sera accordée à l'élargissement du réseau du bénéficiaire ». Il s'agit donc d'apporter un coup de pouce, rien d'autre. C'est aussi la raison pour laquelle le travail des écrivain public est décrit comme généraliste, et ne devant pas empiéter sur celui de services plus spécialisés ou compétents dans certains domaines.

Dans le cas des écrivains publics, la contribution à la lutte contre la désaffiliation se joue dans le cadre d'un réseau de soutien, et comporte plusieurs dimensions.

GARDER LA FACE, GARDER LA MAIN

La professionnalisation du social ne convient pas nécessairement à tout le monde, ou en toutes circonstances difficiles. C'est pourquoi, dans la zone de l'assistance, la cohabitation de réseaux d'aide et de réseaux de soutien, moins formalisés, est bienvenue. Ainsi, pour donner un exemple évoqué par les écrivains publics eux-mêmes, pour des personnes d'un certain âge, il peut sembler indigne et honteux de devoir « s'abaisser » en s'adressant, pour la première fois de leur vie, à un CPAS par exemple. Pour ceux -là, il est essentiel de pouvoir **garder la face**. Le recours aux services d'un écrivain public offre la possibilité, pour des personnes en difficultés, qui glissent lentement dans la zone de vulnérabilité,

4 J. Fastrès, *Typologie du travail en réseau*, en ligne sur InterMag, section Analyses et études : www.rta.be/intermag/index.php/lien-champ-associatif-institutions/91-typologie-du-travail-en-reseau.

5 Certains protocoles entre administrations, par exemple entre l'Aide à la jeunesse et l'Awiph, ou encore entre l'Aide à la jeunesse et les CPAS, concourent à structurer ce type de réseaux.

de pouvoir s'adresser à un service « neutre », peu connoté « socialement » ; cela peut donc être une **porte d'entrée « douce » dans la zone de l'assistance**, qui fait peur à ceux qui n'en n'ont jamais eu besoin, plutôt que la perspective d'un lent enlisement vers la désaffiliation.

Pour ceux qui ont dû avoir recours à un réseau d'aide, pouvoir se raccrocher également à un réseau de soutien leur permet de **garder la main sur leur existence**, au moins dans certains domaines, et c'est important pour pouvoir reprendre confiance en soi, mais aussi pour reprendre confiance dans le système. Aujourd'hui, certains métiers sociaux font peur, à leur corps défendant : l'assistante sociale, c'est - pour reprendre encore des exemples cités par les écrivains publics - « celle par qui les enfants sont enlevés aux parents, par qui les personnes âgées sont mises sous administration de biens, par qui le RIS sera accordé ou retiré », etc. ; Pouvoir s'adresser en certaines circonstances aux écrivains publics, qui sont bénévoles, n'ont pas d'attaches institutionnelles, et qui pour certains ont eux-mêmes galéré, peut être un adjuvant précieux.

AVOIR UNE ÉCHAPPATOIRE À LA LOGIQUE DE QUOTAS GÉNÉRALISÉE

La zone de l'assistance connaît aussi, paradoxalement, des distorsions qui peuvent aller à l'encontre de l'objectif poursuivi, c'est-à-dire éviter au bénéficiaire d'être happé par la désaffiliation. Ainsi, dans beaucoup de services sociaux (publics ou non), la question du temps à accorder au bénéficiaire est un épineux problème. Étant donné la charge de travail, dans les CPAS ou au Forem par exemple, les assistantes sociales ne peuvent accorder qu'une durée limitée à chaque bénéficiaire, alors que pour certaines démarches, comme la rédaction d'un CV, il faudrait pouvoir prendre beaucoup plus de temps. Dans le domaine social comme dans d'autres, **les professionnels comme les bénéficiaires sont de plus en plus soumis à une logique de quotas** : telle durée maximum d'entretien pour les professionnels, telle quantité de preuves (de recherche d'emploi, de formation, ...) à fournir pour les bénéficiaires. La relation entre un professionnel de l'aide et un bénéficiaire est par essence inégale ; mais ces conditions de travail, déplorées d'ailleurs par bien des professionnels, contribuent à accentuer le différentiel. La relation passe au second plan derrière l'acte administratif ou le dossier, au détriment du bénéficiaire dont la situation difficile nécessite pourtant une adaptation de pratiques pour lui permettre de pouvoir être encore un peu sujet de son existence. L'écrivain public peut échapper à ce carcan des quotas et donner du temps à l'interaction. Par exemple, en installant sa permanence dans la cafeteria d'un Espace citoyen, ce qui évite la confrontation en face à face de part et d'autre d'un bureau et permet plus de convivialité autour d'un café, plus d'aisance dans ce qui est une conversation et non pas un questionnaire, plus de possibilité pour l'utilisateur de décider de ce qu'il va dévoiler ou de ce qu'il gardera pour lui, de s'étendre sur le contexte, etc.

FAVORISER LES RELATIONS ENTRE LES USAGERS DU SERVICE

« Une autre manière de diminuer le caractère inégal de la relation consiste à favoriser des relations entre les usagers eux-mêmes : la communauté de situation peut être l'occasion de développement d'une communauté d'intérêt. »⁶

Si les écrivains publics essaient, autant que faire se peut, de préserver la confidentialité des échanges avec les bénéficiaires, il est des cas où la publicité du lieu (comme la cafeteria évoquée) où il installe sa permanence peut sembler peu propice à cette pratique. Par contre, en de nombreuses circonstances, on peut observer que cela permet aux usagers d'échanger entre eux sur le problème évoqué et, souvent partagé. Être dans le mouvement naturel d'un lieu fréquenté, avec le va-et-vient des uns et des autres, le bruit ambiant, contribue déjà à dédramatiser la demande d'aide, ce qui est moins évident lorsqu'on est dans un bureau clos avec un intervenant derrière son ordinateur. Mais aussi, ce type d'ambiance peut être propice à une collectivité de réflexion, amener l'opportunité d'un épaulement inattendu.

La question de la confidentialité n'est donc pas à lire, dans le cas des écrivain public comme celle du secret professionnel. Dans un certain nombre de cas (pas dans tous, évidemment), le terme n'est pas à entendre comme « permettre à la personne de se confier à une personne singulière et à elle seule »,

6 *Bienvenue. Les sens de l'accueil*, Un appel à projets, FRB, Bruxelles, 2000, p. 17.

mais « permettre à la personne de pouvoir sortir ce qu'elle a dans le ventre », soit « faire confiance » et non simplement « confier ». A elle de décider si le réseau de soutien qui va se constituer autour d'elle doit se limiter à l'écrivain public qui va entendre sa demande, ou s'il peut être plus large et englober des pairs. A elle de décider ce qu'elle considère comme une offense territoriale (des oreilles jugées indiscrettes aux alentours dans une cafeteria bondée, ou un professionnel qui, en tête-à-tête, questionne de manière insistante ?), mais aussi comme sa prérogative de dire ce qu'elle veut à qui elle veut.

Certes, les écrivains publics sont tenus à la discrétion et ont un devoir de réserve, comme les enseignants par exemple ; mais leur mission n'est pas équivalente à celle d'un professionnel d'un réseau d'aide : dans ce dernier cas de figure, le bénéficiaire confie sa situation à une autre personne, qui en fera un dossier et qui va le gérer, il y a là nécessité d'avoir un secret professionnel assuré. Le réseau d'aide n'a pas non plus vocation d'éducation permanente, ce qui est le cas pour les missions des EP de PAC. Faire groupe fait partie de ces missions. Et il convient de ne pas oublier non plus les façons de faire groupe dans la classe populaire, où la façon d'appréhender l'espace est bien différente de celle de la classe moyenne : ce qui serait considéré comme de la promiscuité par la seconde est souvent, pour la première, une manifestation normale de la convivialité.

DES GAINS SYMÉTRIQUES

La lutte contre la désaffiliation ne concerne pas que les bénéficiaires. Parmi les écrivains publics, en effet, il y a de nombreux profils, depuis le juge ou l'enseignant à la retraite jusqu'à l'étudiant en passant par le chômeur et par la mère de famille qui a élevé ses enfants. Comme le dit l'un d'entre eux, « souvent, parmi les écrivains publics, il y a des gens qui sont à la recherche également d'emploi ; il y a des gens qui sont pensionnés et qui ont galéré. » En fait, c'est une **opération « win-win »**. Une majorité d'écrivains publics sont des femmes et la moyenne d'âge est assez élevée. C'est précisément le type de public qui, selon Robert Castel, est le plus menacé de désaffiliation, pour des raisons sociologiques (moins d'accès au travail, ou une carrière plus brève, plus chaotique ou moins valorisante que celle des hommes ; séparations ou divorces qui laissent les femmes de plus de 50 ans beaucoup plus seules que les hommes du même âge, etc.). Si les écrivains publics sont motivés massivement par une volonté d'investissement social, pour beaucoup c'est aussi une porte d'entrée vers un emploi, une réorientation professionnelle ou un revenu complémentaire. Ces motivations indiquent une volonté importante de « rester dans le jeu », en fin de carrière par exemple, celle d'y rentrer si on en est momentanément sorti, celle de garder des contacts sociaux et de rester utile à la société, bref celle de ne pas glisser soi-même dans la zone de vulnérabilité, et de rester au maximum dans la zone d'intégration. Dans cette optique, la revendication d'un statut pour les EP est un enjeu important, notamment pour ceux qui sont bénévoles et/ou au chômage. Une réflexion sur la labellisation est en cours.

LES QUESTIONS STRATÉGIQUES POSÉES À PAC

Tentons ici de traduire autrement les ressentis souvent décrits.

- Les écrivains publics ont parfois le sentiment d'être considérés comme des concurrents par les travailleurs sociaux, d'être méprisés, et en même temps de susciter de la méfiance. Les questions à leur égard dans le chef des services sont « Que faites-vous au juste ? », « Jusqu'où pouvez-vous aller ? »
- D'autre part, côté écrivains publics, une question récurrente est revenue : « Comment rester généralistes alors que les demandes deviennent de plus en plus pointues ? », et « Comment ne pas devenir des apprentis sorciers ? »

Ces questions concernent en réalité la frontière entre réseau d'aide et réseau de soutien. Cette frontière, pas toujours très claire, doit être analysée comme telle pour sortir des ressentis et

des représentations négatives croisées.

Où est la frontière ? Il semble que la clarté de cette frontière est différente selon la manière dont le travail est organisé.

Trois types de fonctionnement cohabitent :

- les EP travaillent comme bénévoles à l'extérieur d'un service social ; leur travail est bien connu de celui-ci, qui leur envoie très régulièrement des personnes.
- les EP travaillent comme bénévoles dans les murs même d'un service, dans lequel ils viennent faire des permanences.
- les EP travaillent comme salariés dans un service et sont détachés quelques heures par semaine pour exercer la fonction d'EP.

Dans le premier cas, la coupure physique favorise le passage symbolique du réseau d'aide au réseau de soutien.

Dans le second, la présence physique de l'EP intra muros est sans nul doute un apport précieux pour rassurer les bénéficiaires, mais le sentiment de concurrence et d'empiètement peut être plus exacerbé (dans un sens comme dans l'autre) ; d'autre part peut se poser également la question de la participation de l'EP à certaines réunions d'équipe, quand le personnel du service est soumis au secret professionnel alors que lui ne l'est pas.

Dans le troisième cas, l'EP salarié n'a pas la même marge de manœuvre (au niveau timing par exemple) que s'il est bénévole, et son « détachement à l'interne » peut être mal perçu par ses collègues ; il est aussi possible qu'il soit soumis à des demandes illégitimes (transmettre des documents rédigés pour des bénéficiaires).

Comment ne pas dépasser la frontière ? L'évolution des besoins et des demandes rend difficile le travail des EP : comment rester généraliste ? Comment ne pas se faire happer dans le réseau d'aide ?

La Charte, signée par tout EP en fin de formation (et qui est valable pour tous les EP de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et pas uniquement pour ceux formés par PAC), précise en effet que « Avant toute intervention, l'écrivaine, l'écrivain public s'interroge sur l'existence des services adéquats. En cas de manque de connaissance, la personne bénéficiaire sera informée des services existants dans les domaines qui la concernent (service social, juridique, psychologique, accueil et intégration des étrangers, formation, emploi, alphabétisation...). Une attention particulière sera accordée à l'élargissement du réseau des bénéficiaires. L'écrivaine, l'écrivain public est avant tout « généraliste ». La rédaction de courriers (personnels, administratifs...) de « première ligne » (sollicitation d'une institution, d'un service, d'une association...) sont ses fonctions premières. **C'est une première formulation de la demande qui sera relayée par les services compétents**, le cas échéant ».

En réalité, le relais se fait régulièrement dans l'autre sens et de facto, les besoins peuvent être plus précis.

Pour PAC, une partie de la réponse se trouve dans les ajustements apportés au niveau de la formation (dans le module de base, dans les modules spécifiques, ou en formation continuée). La législation sociale et fiscale, le droit des étrangers, le fonctionnement des CPAS, l'écriture de CV, etc. sont des matières abordées, mais en 111h de formation de base, c'est évidemment une approche générale. Les formations continuées sont organisées au départ des coordinations régionales, à la demande des EP. Mais la démarche peut se prolonger à l'infini, tant les besoins sont nombreux et variés.

Une autre réponse possible peut passer non par les contenus de la formation, mais par les personnes qui y ont accès. Ainsi, pour un centre de demandeurs d'asile, la question de la langue est un problème,

et si des personnes parlant certaines langues avaient connaissance de la formation, cela pourrait constituer un apport intéressant.

Mais l'essentiel est de se dire que quel que soit le degré de « spécialisation » de la demande, elle doit être prise en compte dans le cadre d'un réseau de soutien.

Pour mieux préserver l'aspect généraliste du travail des EP (et par-delà, l'aspect éducation permanente des permanences) et pour affiner la question des limites, il importe essentiellement de ne pas se laisser aspirer dans un réseau d'aide et de se cantonner strictement à un réseau de soutien et à ses principes de fonctionnement (discrétion, respect du libre arbitre du bénéficiaire, capacité à rendre le réseau activable et désactivable à la demande, ce qui implique une bonne connaissance du milieu).

Il convient donc, au cas par cas, de faire le ratio entre ce qui est possible **dans le cadre d'un réseau de soutien, complémentairement au réseau d'aide**, et ce qui risque de déstabiliser l'édifice.

DEUX EXEMPLES DE POINTS DÉLICATS

La question du suivi, qui constitue un point d'achoppement, doit être envisagée dans la logique du réseau :

- dans le réseau d'aide, le suivi structuré est un élément important pour mener à bien la mission et permettre au bénéficiaire d'améliorer petit à petit sa situation ; la vérification régulière que ce qui avait été décidé est bien mis en place (en d'autres termes, le contrôle) s'inscrit dans cette logique ;
- dans le réseau de soutien, il n'y a pas de suivi ; il y a éventuellement une suite, si le bénéficiaire est demandeur, et pour autant que son problème ne nécessite pas une prise en charge plus spécifique, auquel cas il appartient à l'EP d'orienter le bénéficiaire vers le service ad hoc, soit parfois donc vers un réseau d'aide. Le réseau de soutien doit pouvoir être désactivable, et c'est un point essentiel, incompatible avec le suivi tel qu'entendu précédemment. Il y a une suite ou il y a un relais, mais il n'y a pas de suivi.

53% des d'EP qui ont répondu au questionnaire disent que les bénéficiaires reviennent généralement 2 à 3 fois à leur permanence, et 30% une seule fois. Certains services ont mis en place leur propre stratégie pour éviter l'institutionnalisation des bénéficiaires. *Notre limite propre, c'est de ne pas personnaliser la rencontre ; les animateurs doivent être à chaque fois différents.* (ASBL Aiguillage)

La question de la confidentialité

La question de la confidentialité est régulièrement mise en avant : les services qui sont tenus au secret professionnel ont parfois du mal à comprendre ou à accepter que les EP travaillent dans des endroits publics, où la confidentialité n'est pas assurée (on a vu l'exemple de la cafétéria). La confidentialité, dans le cas des EP n'est pas à lire, comme celle du secret professionnel. Dans un certain nombre de cas (pas dans tous, évidemment), le terme n'est pas à entendre comme « permettre à la personne de se confier à une personne singulière et à elle seule », mais « permettre à la personne de pouvoir sortir ce qu'elle a dans le ventre », soit « faire confiance » et non simplement « confier ». A elle de décider si le réseau de soutien qui va se constituer autour d'elle doit se limiter à l'EP qui va entendre sa demande, ou s'il peut être plus large et englober des pairs. A elle de décider ce qu'elle considère comme une offense territoriale (la promiscuité d'un lieu public comme une cafétéria, ou un questionnement jugé intrusif même dans la confidentialité d'un bureau ?), mais aussi comme sa prérogative de dire ce qu'elle veut à qui elle veut.

Certes, les EP sont tenus à la discrétion et ont un devoir de réserve, comme les enseignants par exemple ; mais leur mission n'est pas équivalente à celle d'un professionnel d'un réseau d'aide : dans ce dernier cas de figure, le bénéficiaire confie sa situation à une autre personne, qui en fera un dossier et qui va le gérer, il y a là nécessité d'avoir un secret professionnel assuré. Le réseau d'aide n'a pas non plus vocation d'éducation permanente, ce qui est le cas pour les missions des EP de PAC. Faire groupe

fait partie de ces missions. Et il convient de ne pas oublier non plus les façons de faire groupe dans la classe populaire, où la façon d'appréhender l'espace est bien différente de celle de la classe moyenne : ce qui serait considéré comme de la promiscuité par la seconde est souvent, pour la première, une manifestation normale de la convivialité.

Comment se parler de la frontière?

Si la frontière entre réseau de soutien et réseau d'aide est floue et produit parfois des crispations autour des questions évoquées supra, une manière efficace d'atténuer le problème ne serait-elle pas de s'éloigner du premier centre de gravité (la prise en charge du bénéficiaire) pour s'attacher à un autre, plus méta, celui de la **réflexion sur les pratiques et les problématiques ?** Dans ce second niveau de travail en réseau, deux types de réseaux cohabitent également : le réseau de synergie et le réseau de coordination.

Le premier est un réseau homogène, il regroupe des types de services ou de protagonistes similaires qui se mettent ensemble pour réfléchir à leur pratiques, partager les expériences, se renforcer mutuellement en favorisant l'effet formatif des mises en communs. C'est ce type de réseau qui est mis en place par PAC, autour de coordinateurs locaux, rémunérés par PAC et qui consacrent une partie de leur temps de travail (jugée insuffisante par eux) à ces rencontres. Les EP s'y rencontrent régulièrement, partagent leurs pratiques, avisent leurs coordinateurs des besoins en formation, des demandes émergentes, etc.

Au-delà, une coordination centrale permet de relayer tout ce qui remonte du terrain, pour ajuster les formations, mettre en place des procédures de soutien aux initiatives locales, faire circuler les nouveautés au sein des coordinations régionales, réfléchir à des manières de mieux protéger les EP, etc. Le réseau de synergie a comme caractéristique qu'il n'est pas localisé, il fonctionne de proche en proche et transversalement, mais entre pairs.

Quant au réseau de coordination, il est quant à lui beaucoup plus local, et aussi beaucoup plus hétérogène. Il regroupe des services différents, travaillant sur un territoire donné, qui se rencontrent pour réfléchir à certaines problématiques qu'ils ont en commun, quoique pour des raisons parfois fort différentes, et à des solutions globales permettant de ne pas réinventer la roue chacun dans leur coin, mais au contraire d'unir les forces. Dans le secteur de l'aide à la jeunesse, par exemple, c'est le cas des CAAJ (conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse).

Les EP, comme les services d'ailleurs, ont relevé l'importance de se parler dans ce cadre. La participation aux coordinations sociales, par exemple, est évoquée.

Une participation aux coordinations sociales pourrait être une manière d'optimiser le réseau, pour faire le lien entre les associations de terrain qui emploient des écrivains publics et d'autres types de services qui pourraient en avoir l'usage. Cela pourrait aussi permettre de résoudre en partie le problème des frictions entre réseaux de soutien et d'aide. Si des EP rencontrent des AS non à propos de cas particuliers, mais dans une réflexion plus globale sur l'articulation de leurs pratiques, les uns et les autres se trouveront sur le même pied d'égalité que permet la pratique de l'évaluation, entendue comme une réflexion sur le sens et les valeurs de ce qu'on fait et sur les manières de le faire mieux. Il serait opportun de réfléchir à un investissement en temps de la part des coordinateurs locaux et centraux dans ces coordinations sociales, qui sont aussi un excellent point de vue sur les les besoins et les opportunités.

Une relative étanchéité des réseaux au niveau des prises en charge individuelles et une relative hybridation des réseaux de réflexion pourrait produire un déplacement bénéfique des problématiques et permettre une meilleure triangulation entre usagers, services et EP.

CONCLUSION

La dimension d'éducation permanente du travail des écrivains publics est donc bien présente, que ce soit dans les contacts individuels ou dans l'animation de collectif. Permettre aux personnes une autonomie, une émancipation, favoriser la réflexion collective, autant d'objectifs qui nécessitent des réseaux de soutien. Afin d'assurer à ces réseaux toutes les chances de bien s'implanter, mais aussi de faire leur office, sans intrusion malvenues dans les réseaux d'aide ou sans instrumentalisation par ces derniers, il faut conserver l'aspect généraliste du travail des écrivains publics, et renforcer l'ancrage de leur travail dans l'éducation permanente.

C'est à ces conditions que les réseaux de soutien mis en place par les écrivains publics produiront le plus efficacement une lutte contre la désaffiliation.

Cette lutte devrait :

- être pensée, à l'instar de la désaffiliation elle-même, comme un processus dynamique plutôt que comme une rupture d'état ;
- permettre aux bénéficiaires de garder la main sur leur existence ;
- favoriser les collectifs.